



« *Allez, montrez-vous aux prêtres.* » (Luc 17, 14)

La seconde partie de la Pénitence est la confession de bouche, par laquelle nous révélons notre maladie intérieure dans l'espoir d'en obtenir la guérison.

Il y a deux sortes de confession : la confession mentale, qui se fait à Dieu et qui est de droit naturel ; la confession orale, qui se fait à l'homme et qui n'est pas de droit naturel.

Avant l'Incarnation du Verbe, la confession mentale faite à Dieu seul était suffisante, parce que Dieu ne s'était pas encore fait homme ; mais, depuis qu'il s'est fait homme par l'Incarnation, il exige que le pécheur lui fasse sa confession comme à un homme. Jésus, Dieu fait homme, nous a rachetés ; Dieu fait homme, il sera notre juge. C'est pourquoi il faut se confesser à Dieu et à l'homme ; toutefois, parce qu'il ne peut être présent partout au milieu de nous sous sa forme humaine, il a établi des hommes à sa place, pour être ses ministres.

En donnant à ses ministres le pouvoir de lier et de délier, Notre Seigneur a voulu nous faire entendre que nous devons nous confesser à eux comme à nos juges ; et c'est ainsi qu'il a implicitement institué la confession, dont les Apôtres proclamèrent ensuite expressément l'obligation. Nous devons nous confesser à l'homme qui représente Jésus-Christ, afin que par cette révélation nos péchés soient cachés au démon.

« Les divines Écritures, dit saint Augustin (l. 50, *Homiliar.*, 12 homil.) nous avertissent en divers endroits que nous devons confesser souvent et humblement nos péchés, non seulement à Dieu, mais encore aux hommes ses ministres et ses serviteurs. Il est vrai que Dieu peut connaître nos fautes sans que nous les confessions ; mais le démon désire que nous cherchions plutôt à les excuser qu'à les dévoiler, afin d'avoir sujet de nous accuser lui-même devant le tribunal du souverain Juge. C'est pourquoi, Dieu, qui est plein de bonté et de miséricorde, veut que nous déclarions nos péchés en ce monde, afin que nous ne soyons pas confondus dans l'autre. » Soyez vous-même votre accusateur ici-bas, pour que le démon ne le soit pas au jour du jugement.

Cette obligation de nous confesser est très rationnelle ; n'est-il pas juste, en effet, que l'homme qui, en suivant sa propre volonté, s'est éloigné de Dieu ne soit réconcilié avec Dieu qu'en se soumettant humblement à une volonté étrangère ? C'est pourquoi Dieu a établi le prêtre son ministre comme un médecin auquel le pécheur doit découvrir les plaies de son âme, pour en recevoir avec une plus salutaire humilité les remèdes de la satisfaction.

« Il faut donc, dit saint Augustin (*De vera et falsa Pœnit.*, chapitre XV) que le pénitent se soumette entièrement et sans réserve à la disposition et au jugement du prêtre juge ; que, suivant ses ordonnances, il soit prêt à faire, pour recouvrer la vie de l'âme, tout ce qu'il ferait pour éviter la mort du corps. »

« Que la honte ne vous détourne point de cette pratique ; car la confusion qu'elle cause constitue précisément la principale partie de la pénitence ».

« La confession des péchés, dit saint Jean Chrysostome (*Homélie 3, operis imperf.*) est la marque d'un bon esprit et le témoignage d'une conscience qui craint Dieu ; cette crainte parfaite finit par enlever toute honte. Cette honte n'empêche de se confesser que celui qui ne redoute pas le jugement de Dieu. Sans doute, rougir de soi-même est une peine grave ; mais c'est pour cela même que Dieu nous oblige d'avouer nos péchés au prêtre ; car cette honte devient notre châtiment. »

« Pécheur insensé ! dit saint Augustin (*de Pœnitentiæ utilitate*), pourquoi rougirais-tu de découvrir à un homme des fautes que tu n'as pas craint de commettre sous les yeux du Seigneur ? Éloigne de toi toute honte ; va te jeter aux pieds du prêtre ; ouvre-lui ton cœur et confesse-lui ton péché : la contrition intérieure ne suffit pas, si elle n'est suivie de la confession orale, quand cette confession est possible. »

Saint Grégoire (lib. 12 *Moral.* 14) faisant l'éloge de la confession, s'exprime en ces termes : « Que ceux qui le veulent admirent dans chaque Saint la perfection de la chasteté, l'intégrité de la justice, la tendresse de la charité ; pour moi, je n'admire pas moins la très humble confession des péchés que tous les actes sublimes des vertus. »

Ludolphe le Chartreux,
La grande vie de Jésus-Christ, t. I, nos 414-418



Septembre			Montgardin	Le Laus
Ve	1	De la férie Vert 4e cl. Mém. S. Gilles, Abbé, et 12 SS. Frères Martyrs Rouge	Messes : 7h15 - 11h00	
Sa	2	S. Étienne, Roi, Confesseur Blanc 3e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Di	3	FSSPX : S. Pie X, Pape et Confesseur Blanc 1re cl. Patron principal de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X <i>Autres lieux : XIVe Dimanche ap. la Pentecôte</i> Vert 2e cl.	7h25 : Messe basse 10h30 : Messe chantée	9h00
Lu	4	De la férie Vert 4e cl.	Messe : 11h00	
Ma	5	S Laurent Justinien, Évêque et Confesseur Blanc 4e cl.	Messe : 11h00	
Me	6	De la férie Vert 4e cl.	Messe : 11h00	
Je	7	De la férie Vert 4e cl.	Messe : 11h00	
Ve	8	Nativité de la Très Ste Vierge Marie Blanc 2e cl. Mém. S. Hadrien, Martyr	Messe : 11h00	
Sa	9	De la Sainte Vierge au samedi Blanc 4e cl. Mém. S. Gorgon, Martyr	Messe : 11h00	
Di	10	XVe Dimanche après la Pentecôte Vert 2e cl.	7h25 : Messe basse 10h30 : Messe chantée	9h00
Lu	11	De la férie Vert 4e cl. Mém. SS. Prote et Hyacinthe, Martyrs	Messes : 7h15 - 11h00	
Ma	12	Saint Nom de Marie Blanc 3e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Me	13	De la férie Vert 4e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Je	14	Exaltation de la Ste Croix Rouge 2e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Ve	15	FSSPX : Notre-Dame des Sept Douleurs Blanc 1re cl. Patronne des Oblates de la Fraternité Saint-Pie X <i>Autres lieux : 2e cl.</i>	Messes : 7h15 - 11h00	
Sa	16	SS. Corneille, Pape, et Cyprien Évêque, Martyrs Rouge 3e cl. Mém. SS. Euphémie Vierge, Lucie et Geminien, Martyrs	Messes : 7h15 - 11h00	
Di	17	XVIe Dimanche après la Pentecôte Vert 2e cl. Adoration perpétuelle FSSPX : 10h30-14h	7h25 : Messe basse 10h30 : Messe chantée	9h00
Lu	18	S. Joseph de Cupertino, Confesseur Blanc 3e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Ma	19	<i>Diocèse</i> : S. Arnould, Évêque et Confesseur Patron du diocèse de Gap, Blanc 1re cl. <i>En-dehors du diocèse</i> : SS. Janvier et ses comp., Martyrs	Messes : 7h15 - 11h00	
Me	20	Mercredi des Quatre-Temps Violet 2e cl. Mém. SS. Eustache et ses compagnons, Martyrs Rouge	Messes : 7h15 - 11h00	
Je	21	<i>Dioc.</i> : Dédicace de l'église cathédrale de Gap Blanc 1re cl. <i>Autres lieux</i> : S. Matthieu Rouge 2e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Ve	22	Vendredi des Quatre-Temps Violet 2e cl. Mém. S. Thomas de Villeneuve, Confesseur	Messes : 7h15 - 11h00	
Sa	23	Samedi des Quatre-Temps Violet 2e cl. Mém. S. Lin, Pape et Martyr	Messes : 7h15 - 11h00	
Di	24	XVIIe Dimanche après la Pentecôte Vert 2e cl. <i>En France</i> : Solennité de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, Vierge Blanc (deux messes votives) 2e cl. <i>Patronne secondaire</i>	7h25 : Messe basse 10h30 : Messe chantée	9h00
Lu	25	<i>Diocèse</i> : S. Matthieu (transféré), Apôtre et Évang. Rouge 2e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Ma	26	De la férie Vert 4e cl. Mém. SS. Cyprien et Justine vierge, Martyrs Rouge 4e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Me	27	SS. Côme et Damien, Martyrs Rouge 3e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Je	28	S. Wenceslas, Martyr Rouge 3e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	
Ve	29	Dédicace de S. Michel Archange Blanc 1re cl. <i>Patron secondaire de la France</i> FSSPX : <i>Jur de profession des Frères</i>	Messes : 7h15 - 11h00	
Sa	30	S. Jérôme, Prêtre, Confesseur et Docteur Blanc 3e cl.	Messes : 7h15 - 11h00	

Confessions avant la messe de 10h30 le dimanche. – Autres moments : demander.

Catéchisme pour adultes : dimanches 3 et 20, à 13h30. Thème cette année : Les vertus chrétiennes



La confession est le salut de nos âmes : elle anéantit nos vices, rétablit en nous les vertus, chasse de nos cœurs les démons ; bien plus, elle ferme pour nous les abîmes de l'enfer et nous ouvre les portes du Ciel.

Notre-Dame du Laus, Refuge des pécheurs, Venez à notre aide !